VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix-sept du mois de février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS: M. Louis ANDRÉ (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mme Nanouchka LOUIS (excusée; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Jules FRAIR (excusé; pouvoir donné à Mme Jocelyne VIROLAN) – Mme Elodie CLARAC (excusée; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM Marcellin ZAMI (excusé; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Stéphane URIE (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée; pouvoir donné à M. Patrice PIERRE-JUSTIN).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à la majorité.

APPROBATION DU PROJET DE RÉALISATION D'UN PLATEAU SPORTIF (CITY STADE) SUR LE TERRITOIRE DU GOSIER ET TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE A LA COLLECTIVITE REGIONALE CM-2022-2S-DS-08

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la réunion technique qui s'est tenue avec la Région en date du 3 février 2022 ;

Considérant le Plan de Relance de l'Union Européenne intitulé « Next Génération EU » pour favoriser la relance économique et sociale des 27 Etats Membres, suite à la pandémie COVID-19;

Considérant que le « REACT-EU » permet de financer à 100% l'investissement dans l'aménagement du territoire en équipements sportifs et structures culturelles de qualité des programmes relevant du FEDER ;

Considérant que la collectivité régionale a pris l'initiative de procéder au rééquilibrage du territoire au regard du déficit en équipements sportifs par rapport à l'hexagone ;

Considérant que la collectivité régionale souhaite installer sur les communes de la Guadeloupe des équipements sportifs adaptés à l'esprit d'attractivité et de cohésion sociale de l'Europe ;

Considérant que la Ville souhaite offrir à la population une offre sportive adaptée, afin de participer au développement de la cohésion sociale et favoriser la pratique d'activités sportives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de réalisation d'un plateau sportif (city stade)

sur le territoire du Gosier et le transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'équipement à la Région Guadeloupe, pris en charge à 100% par les fonds du « REACT-EU » 2021-2022 de

l'Europe, pour le compte de la commune.

Article 2: D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à

l'aboutissement de ce transfert.

Article 3 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant

le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application « Télérecours

citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

25 FEV. 2022

Et publication ou notification

2 5 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 17 février 2022

Pour extrait certifié conforme



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet de réalisation d'un plateau sportif (city stade) sur le territoire du Gosier et transfert de maîtrise d'ouvrage à la collectivité régionale

Date de transmission de l'acte :

25/02/2022

Date de réception de l'accusé de

25/02/2022

réception :

Numéro de l'acte :

CM20222SDS08 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

971-219711132-20220217-CM20222SDS08-DE

Date de décision :

17/02/2022

Acte transmis par :

Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres